

## Délibération 2024-051

### Finances - Budget Primitif 2024 – Budget annexe Parc Economique du Triangle

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 avril 2024.

#### Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. Ludovic DARENGOSSE  
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à Mme Katia GUERRERO  
M. RICHARD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme Sonia BLANCHARD ESSNER  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges  
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT  
Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT

#### Conseillers absents

M. HAMDANI Aïli  
Mme LAVAL Carole  
M. MAUREL Cédric  
Mme RIVIERE Christel  
M. BRAGAGNOLO Patrice  
M. ROUX Didier

#### Secrétaire de séance

Mme Sonia BLANCHARD ESSNER

## Exposé

Le Code Général des Collectivités Territoriales définit le budget comme « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ».

Le budget comporte un double caractère :

- Le budget est un acte de prévision : les recettes et dépenses inscrites sont prévues, mais le caractère prévisionnel du budget implique que ces recettes et dépenses ont un caractère estimatif, ce qui signifie que la prévision pourra être revue par la suite ;
- Le budget est un acte d'autorisation : seules les dépenses inscrites pourront être réalisées dans la limite des montants inscrits.

Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ont l'interdiction de voter un budget présentant un déficit. L'équilibre du budget voté se traduit par le respect de plusieurs conditions cumulatives :

- L'équilibre par sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre.
- L'évaluation sincère des crédits budgétaires, c'est-à-dire pas de surestimation des recettes ni de sous-estimation des dépenses, et la totalité des dépenses doivent figurer dans le budget, correctement estimés à leur juste niveau.

La date limite du vote du budget primitif est fixée par l'article L.1612-2 du CGCT, à savoir le 15 avril de l'année d'exercice (ou jusqu'au 30 avril l'année du renouvellement de l'organe délibérant). Cependant, cette date ne s'impose pas aux organes délibérants des collectivités dans le cas où elles ne disposent pas au 31 mars des informations indispensables à l'établissement du budget (listées à l'article D1612-1 du CGCT) et notamment le montant de chacune des dotations versées dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe Parc économique du Triangle.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 605 914,15	1 524 787,17
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 81 126,98
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 605 914,15	1 605 914,15
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 994 787,17	1 600 948,74
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 393 838,43
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 994 787,17	2 994 787,17
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		4 600 701,32	4 600 701,32

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 054 700,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 054 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
66	Charges financières	6 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 060 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 460 000,00</b>	<b>1 460 000,00</b>	<b>1 460 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	1 418 873,02	1 418 873,02	1 418 873,02
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	292 500,00	0,00	105 914,15	105 914,15	105 914,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	4 800,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>297 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 534 787,17</b>	<b>1 534 787,17</b>	<b>1 534 787,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 358 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 994 787,17</b>	<b>2 994 787,17</b>	<b>2 994 787,17</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>2 994 787,17</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 500 000,00	0,00	25 034,59	25 034,59	25 034,59
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	69 271,99	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 569 271,99</b>	<b>0,00</b>	<b>25 034,59</b>	<b>25 034,59</b>	<b>25 034,59</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 569 271,99</b>	<b>0,00</b>	<b>25 034,59</b>	<b>25 034,59</b>	<b>25 034,59</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	79 500,00		1 565 914,15	1 565 914,15	1 565 914,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	4 800,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>84 300,00</b>		<b>1 575 914,15</b>	<b>1 575 914,15</b>	<b>1 575 914,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 653 571,99</b>	<b>0,00</b>	<b>1 600 948,74</b>	<b>1 600 948,74</b>	<b>1 600 948,74</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>1 393 838,43</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>2 994 787,17</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 161 150,63	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 161 150,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 201 150,63</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	79 500,00		1 565 914,15	1 565 914,15	1 565 914,15
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>79 500,00</b>		<b>1 565 914,15</b>	<b>1 565 914,15</b>	<b>1 565 914,15</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 280 650,63</b>	<b>0,00</b>	<b>1 605 914,15</b>	<b>1 605 914,15</b>	<b>1 605 914,15</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					<b>0,00</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>

=					<b>1 605 914,15</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 605 914,15</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1088)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		1 418 873,02	1 418 873,02	1 418 873,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	292 500,00		105 914,15	105 914,15	105 914,15
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>292 500,00</b>		<b>1 524 787,17</b>	<b>1 524 787,17</b>	<b>1 524 787,17</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 292 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 524 787,17</b>	<b>1 524 787,17</b>	<b>1 524 787,17</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>81 126,98</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 605 914,15</b>
---	---------------------

## Décision

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 à L.1612-20,

**Vu** la délibération n°2024-2021 en date du 14 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

**Vu** la délibération 2024-036 en date du 11 avril 2024 portant adoption du compte administratif 2023 du budget annexe Parc économique du Triangle,

**Vu** la délibération 2024-042 en date du 11 avril 2024 portant affectation du résultat 2023 du budget annexe Parc économique du Triangle,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

→ **D'adopter** le budget primitif 2024 du budget annexe Parc économique du Triangle par chapitre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

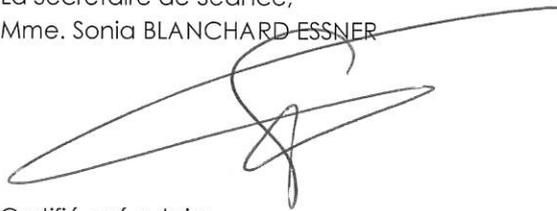
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De Préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

### Résultats du vote

Votants – 25 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Mme. Sonia BLANCHARD-ESSNER



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **25 AVR. 2024**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.*